
**hommes
& migrations**

Hommes & migrations

Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

1291 | 2011
Diasporas sri lankaises

Les Tamouls en Suisse

L'émergence d'une communauté post-asilaire ?

Christopher McDowell

Traducteur : Françoise Bouillot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/685>

DOI : [10.4000/hommesmigrations.685](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.685)

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2011

Pagination : 104-115

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

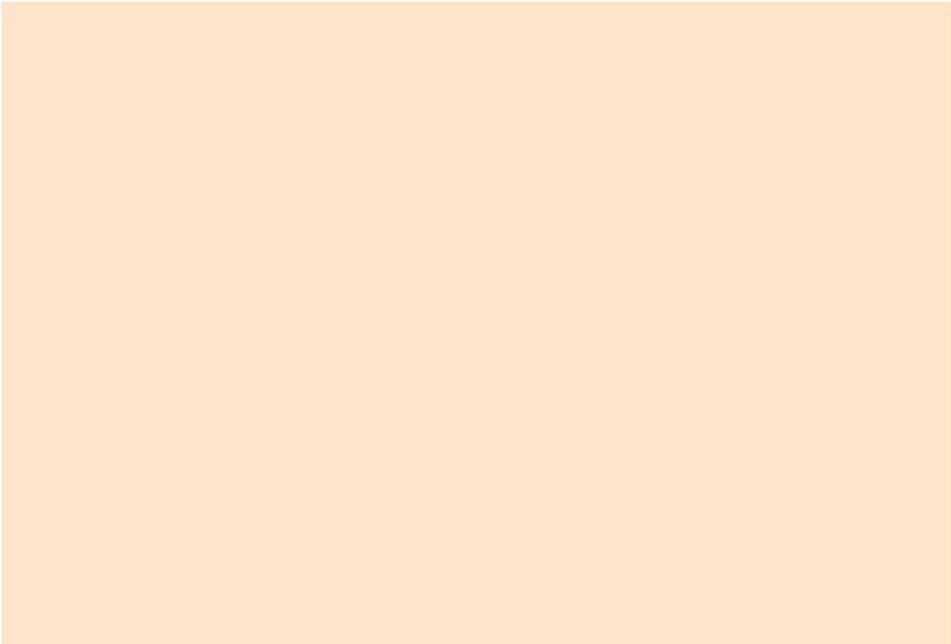
Christopher McDowell, « Les Tamouls en Suisse », *Hommes & migrations* [En ligne], 1291 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/685> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.685](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.685)

Tous droits réservés

Les Tamouls en Suisse

L'émergence d'une communauté post-asilaire ?

Par Christopher McDowell,
anthropologue politique, directeur du département de politiques internationales,
City University, Londres



Le "théâtre de guerre" lors de la 23^e commémoration de Thileepan Anna, jeune étudiant tamoul ayant sacrifié sa vie pour dénoncer l'injustice de la situation politique à Sri Lanka. Ici, un enfant brandit un drapeau des LTTE et porte masque de tigre et tee-shirt à l'effigie du leader défunt, Prabhakaran, Clichy, septembre 2010 © Vasantha Yoganathan

En Suisse, la communauté tamoule peine à trouver son unité. Les vagues successives de migrants qui la composent, les différences de positionnement politique et de niveau social entre ses membres brouillent son homogénéité. Jusqu'à présent, l'emprise des LTTE masquait ces divisions internes en ralliant les Tamouls, de manière volontaire ou forcée, sous la bannière de l'Eelam tamoul. La fin de la guerre ouvre des possibilités inédites pour une structuration renouvelée des Tamouls de Suisse et une meilleure implication dans la vie de leur territoire d'accueil.

Pour la première fois depuis l'arrivée en Suisse, en 1980, de demandeurs d'asile tamouls de Sri Lanka, on perçoit l'émergence d'une communauté tamoule suisse, même fragile, à côté des communautés francophone, germanophone, italophone et romanchophone, et d'autres immigrés plus ou moins établis. La communauté tamoule est la plus importante population migrante non européenne en Suisse. Je soutiens ici que l'adoption visible de traditions et de styles de vie définissant les normes et les valeurs caractéristiques d'une expérience nouvelle d'immigration a coïncidé avec la défaite militaire des LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul ou Tigres tamouls), en mai 2009. Cette défaite a suscité dans la diaspora tamoule une vague instantanée mais éphémère⁽¹⁾ de soutien à l'idée d'un État tamoul séparé à Sri Lanka. Mais, quelques mois plus tard, une fois évanouies les alternatives radicales pour la politique du futur Eelam, et apaisés les manifestations et appels au boycott, l'emprise du nationalisme pro-Eelam sur la vie sociale et culturelle des Tamouls de Suisse commença à se relâcher. Concrètement, la présence et l'influence des LTTE dans la vie quotidienne se fit plus discrète, le contenu des conversations publiques et privées changea, un avenir post-politique et post-asilaire commença à se profiler, porteur de nouvelles opportunités de définir la communauté tamoule suisse sur la base d'expériences différentes.

La discussion qui suit cherche à définir cette transformation en décrivant les diverses phases d'arrivée et d'installation des migrants jusqu'à la fin du conflit sur l'île, et à identifier les influences contradictoires qui modèlent l'identité tamoule. On peut distinguer, d'un côté, les Tamouls associés à une identité globale de réfugié, construite sur une citoyenneté de type droits humains/asile, et étayée sur une expérience diasporique enracinée dans une dispersion internationale ; de l'autre, une identité fracturée résultant d'une migration asilaire fragmentée, de divisions au sein de la communauté et d'un manque de confiance dans la place et le rôle des migrants tamouls dans leur pays d'accueil.

Une population pétrifiée par le conflit

Être un demandeur d'asile ou un réfugié constitue une expérience d'immigration bien différente des autres types de migrations. Dans ce cas, le statut du demandeur dans le pays hôte reste indéterminé pendant des années, tandis qu'il se débat dans un filet bureaucratique de formulaires, de décisions et d'appels aboutissant à une série de visas qui lui confèrent des droits au séjour d'une durée variable. Au Royaume-Uni, par exemple, ce parcours peut être ponctué de périodes de détention, de visites régulières au commissariat, et assorti d'une assignation dans un lieu de résidence éloigné de

Londres. Si le système suisse de décision est plus rapide qu'ailleurs, la perspective pour un réfugié d'obtenir la nationalité est des plus précaires⁽²⁾. Sur les 42 000 Tamouls sri lankais arrivés en Suisse depuis le début de la guerre civile, moins d'un quart sont désormais citoyens suisses. En Suisse, la gestion de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile est déléguée aux cantons, et la dispersion des Tamouls pour éviter leur concentration dans certaines zones urbaines reste difficile à appliquer. En conséquence, les demandeurs d'asile tamouls ont pu traverser ce processus bureaucratique dans une position de relative stabilité géographique, et la plupart vivent encore aujourd'hui à l'endroit où ils avaient d'abord été assignés.

L'expérience d'arrivée et d'installation des populations migrantes asilaires est donc modelée par ce long processus de détermination et par les décisions gouvernementales sur la gestion des demandeurs. Ces procédures répondent aux exigences politiques d'un nouveau mode de gestion du défi asilaire. Au cours des trente dernières années, les États européens, dont la Suisse, ont adopté des mesures visant à réduire le nombre de demandeurs d'asile (qui a connu un pic en 2002-2004), en réduisant l'accès au système asilaire, en instaurant un train de mesures dissuasives pour les futurs migrants et en réduisant la population déjà présente par la déportation des déboutés et le mécanisme du retour volontaire⁽³⁾. Selon certains commentateurs, la peur du terrorisme

mondial et le faible contrôle sur la circulation des demandeurs d'asile en Europe occidentale ont abouti à leur diabolisation, suivie après le 11 septembre 2001 d'un renforcement des contrôles migratoires déjà existants⁽⁴⁾.

La plupart des demandeurs d'asile tamouls ont vu leur première, et parfois leur deuxième décennie en Suisse se consumer dans une bataille incessante

pour leurs droits dans un paysage politique et juridique en perpétuel changement. On pourrait dire qu'une sorte d'identité universelle a émergé de ce processus par la conviction de ces réfugiés tamouls d'appartenir à une diaspora de conflit. La guerre a fait rage à Sri Lanka des années quatre-vingt aux années deux mille, et l'idée d'une terre natale perdue, accompagnée d'un fort sentiment de victimisation, a constitué la narration dominante tamoule au cours de ces années. Le processus de demande d'asile impliquant par définition de raconter maintes fois son parcours de migration, cette identité tamoule en exil restait inséparable des événements passés et présents à Sri Lanka. La présence des LTTE dans tous les aspects de la vie des Tamouls de Suisse garantissait en outre que l'engagement des migrants dans le combat ne se démentait pas.

En Suisse, la gestion de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile est déléguée aux cantons, et la dispersion des Tamouls pour éviter leur concentration dans certaines zones urbaines reste difficile à appliquer.

Les stratégies de contrôle des LTTE sur la communauté tamoule

Grâce au placement judicieux de leaders des LTTE dans la diaspora tamoule en Europe, il s'est créé un réseau complexe d'organisations sympathisantes de la cause de l'Eelam, couvrant les grandes villes comme les régions rurales éloignées, et dépassant les frontières de la Suisse grâce à des contacts avec des réseaux similaires en France, en Allemagne et surtout au Royaume-Uni. Par le biais de comités locaux, les LTTE avaient pu aisément infiltrer les institutions clés de la communauté, ne rencontrant guère qu'une opposition limitée et ponctuelle de la part de Tamouls âgés, actifs dans le Tamil United Liberation Front (TULF) dans les années soixante-dix, et adversaires des tendances anti-démocratiques des LTTE en Europe. Une fois réduites au silence, d'autres organisations rebelles comme la People's Liberation Organisation of Tamil Eelam (PLOTE) et la Tamil Eelam Liberation Organisation (TELO), qui avaient tenté de gagner de l'influence en Suisse, les LTTE ont pu exercer un contrôle presque total sur les activités de la communauté, infiltrant tous les comités et excluant quiconque n'était pas disposé à suivre la doctrine du parti.

Cette stratégie a consisté, par exemple, à prendre le contrôle des comités de gestion des temples, chargés d'entretenir ceux-ci et d'en construire de nouveaux. Des figures bien établies des LTTE, essentiellement des hommes maîtrisant l'allemand ou le français, se chargèrent de négocier l'achat ou la location de locaux, souvent situés dans des zones industrielles ou commerciales, destinés à un usage de temples. Ils devinrent les porte-parole de la communauté tamoule aux yeux des médias et des autorités locales des cantons ou des communes. Avec une majorité de Tamouls incertains quant à la permanence de leur résidence en Suisse et dotés d'une faible maîtrise de la langue, les LTTE ont capitalisé sur les insécurités pour se poser en leaders de la communauté : jusqu'en 2010, les Tamouls de Suisse n'avaient pas de voix collective indépendante des LTTE.

Leur connaissance du marché immobilier a permis aux LTTE de se lancer dans d'autres types d'activités, dont une chaîne de boutiques spécialisées vendant des produits asiatiques, ainsi que les journaux et les vidéos des LTTE, et offrant en outre des services financiers. Les femmes tamoules devaient effectuer l'essentiel de leurs achats dans ces boutiques et ne pouvaient fréquenter qu'un seul supermarché pour les biens impossibles à stocker dans les boutiques tamoules. Ne pas acheter dans ces boutiques, malgré le prix élevé des marchandises et leur qualité inégale, était jugé non patriotique ; les familles qui se servaient ailleurs pouvaient donc s'attendre à une

visite des “Boys” pour leur rappeler leur devoir vis-à-vis de la cause. Les LTTE infiltraient en outre la vie quotidienne des migrants tamouls par le biais d'écoles du dimanche attachées aux temples, d'équipes de basket, de chaînes de radio et de télévision, de sites Internet offrant des informations sur le conflit à Sri Lanka.

La politique des LTTE en Europe avait aussi une face plus sombre. On sait que la guerre pour l'Eelam à Sri Lanka a été en partie financée par des fonds collectés en Europe auprès de la diaspora et par des activités légales et illégales, dont la fraude à la carte de crédit et aux cartes de téléphone, le trafic de personnes et la fourniture de travail au noir dans les boutiques et les restaurants. On estime que des centaines de millions de dollars ont ainsi été collectés, dont l'essentiel a servi à acheter des armes⁽⁵⁾. Cette levée de fonds s'effectuait par des visites “au porte à porte” où les cadres des LTTE réclamaient aux familles une contribution mensuelle proportionnelle à leurs revenus. Les sommes étaient théoriquement destinées à aider les victimes du conflit restées sur l'île, via par exemple la Tamil Refugees Rehabilitation Organisation (TRRO), puis la Tamil Rehabilitation Organisation (TRO). Cette forme de collecte réussit fort bien dans toute l'Europe, notamment en Suisse, où les détenteurs d'un emploi étaient relativement bien payés, dépensaient peu et pouvaient faire des donations régulières en liquide. Il serait faux de croire que ces versements étaient tous effectués sous la contrainte. Si de nombreux Tamouls n'approuvaient pas la tactique des LTTE et auraient préféré un règlement politique négocié, les demandeurs d'asile en Suisse avaient laissé des proches derrière eux et souffraient d'un sentiment de culpabilité à leur égard. Ils jugeaient donc acceptable de donner de l'argent à la TRO ou à son organisation “sœur”, White Pigeon (à la suite de la suppression du statut de la TRO comme organisation de charité dans plusieurs pays européens vers 2005), même en sachant que l'argent transiterait par les LTTE.

De l'arrivée des premiers demandeurs d'asile en Suisse jusqu'à la défaite militaire en 2009, la population tamoule dans son ensemble a donc été pétrifiée par la violence du conflit et par son impact sur la population civile, et fatalement impliquée dans la politique nationaliste de la diaspora et la bureaucratie asilaire. Je soutiens qu'au cours de cette période, ces préoccupations, ainsi que la capacité des LTTE à encadrer fermement l'engagement de ses compatriotes, ont empêché les Tamouls de Suisse de constituer une communauté dans la sphère publique. Avant d'analyser l'impact de la défaite militaire sur cette situation, il faut expliquer une autre contrainte interdisant la construction d'une communauté tamoule : les divisions sociales au sein de cette population, dues en partie au processus de migration asilaire et au conflit que fuyaient ces migrants.

Une population divisée

J'ai déjà discuté⁽⁶⁾ la dynamique socio-économique et politique de la population tamoule suisse, définie par une division entre deux groupes de migrants qui ont fini par se percevoir comme antagonistes. Division significative, parce qu'elle reflétait les complexités de la société tamoule, montrant la persistance des écarts sociaux entre Tamouls du nord et de l'est de Sri Lanka à travers les drames du conflit, la fuite des réfugiés, le processus de demande d'asile et l'adaptation à une nouvelle culture au cœur de l'Europe.

La différenciation interne parmi les populations migrantes, notamment celles issues de pays en conflit, n'a rien de surprenant étant donné la nature risquée de la migration asilaire. Les géographies changeantes de l'asile en Suisse – tentatives après 1990 de restreindre l'entrée de migrants asilaires, négociation d'accords de rapatriement avec Sri Lanka et d'accords sur le retour avec d'autres États européens, application incohérente d'un système élaboré de permis offrant différents niveaux de droit au séjour et aux prestations sociales – ont eu pour effet de renforcer cette division.

Il s'est donc constitué une population à deux vitesses de migrants tamouls. D'une part, les "immigrés" tamouls arrivés en Suisse dans les années quatre-vingt, dotés de permis leur permettant, en théorie du moins, d'obtenir la nationalité, présents depuis assez longtemps pour se marier et fonder une famille, et jouissant d'un emploi stable, bien qu'assez peu qualifié. D'autre part, une population de "demandeurs d'asile" au statut précaire et soumise à la menace constante du rapatriement.

Ces deux populations se distinguaient aussi par d'autres marqueurs. Les "immigrés" disposaient d'un capital social, économique et physique leur permettant d'organiser et de financer un passage hors de Sri Lanka, que ce soit en réaction à un danger immédiat ou en anticipant que le pire était à venir et leurs meilleures options à l'étranger. Leur capital social comptait d'abord les réseaux de la péninsule de Jaffna, mais s'étendait jusqu'au sud du pays, permettant d'organiser des vols vers Colombo, d'acquérir des visas et des billets d'avion, et de prendre contact sur place avec des passeurs susceptibles de régler les passages de frontière et l'accueil dans le pays de destination. Beaucoup parmi les premiers arrivants avaient quitté Sri Lanka pour des raisons essentiellement politiques. C'étaient surtout des hommes d'âge moyen, actifs dans le TULF dans les années soixante-dix, fortement opposés aux LTTE et à leur stratégie visant la création d'un État indépendant. Les autres acteurs politiques arrivés en Suisse dans les années quatre-vingt étaient des membres de groupes rebelles rivaux tels que la TELO, la PLOTE et l'EPDF.

Ce groupe “immigré” qui représente environ 60 % de tous les Tamouls de Suisse (24 000 personnes) était surtout constitué d’hommes dans la trentaine, dont 90 % se déclaraient hindous et 10 % catholiques. Ils avaient déjà fondé une famille chez eux et attendaient de pouvoir faire venir leur femme et leurs enfants une fois qu’ils auraient un emploi sûr et un endroit où vivre. Enfin, ils disposaient d’un statut supérieur à celui de demandeur d’asile. Les femmes étaient arrivées le plus souvent avec leur mari, ou étaient fiancées à un Tamoul établi en Suisse ou dans un pays voisin. Les migrants de cette période venaient surtout du Jaffna rural ou péri-urbain, ou des îles au large de la côte nord-ouest. Des entretiens que j’ai menés avec ces migrants, il ressort qu’environ les deux tiers du groupe “immigré” déclaraient être des Vellala possédant de la terre sur le continent ou sur l’île, les autres étant des pêcheurs karaiyar ou des commerçants de la côte ; un plus petit nombre se décrivaient comme des commerçants et des artisans urbains⁽⁷⁾.

Les raisons du clivage : origine sociale et engagement politique

En revanche, ceux qui sont arrivés en Suisse dans les années quatre-vingt-dix peuvent se décrire comme des “demandeurs d’asile” plutôt que comme des immigrés, illustrant l’idée de Nolin que l’expérience de migration peut être en partie définie par un label ou un statut, différents niveaux de droits, et la perception qu’a le public de catégories différentes d’étrangers⁽⁸⁾. Mais ces nouveaux venus constituaient un groupe social différent aussi à d’autres égards. Les migrants asilaires des années quatre-vingt-dix étaient en moyenne plus jeunes, avec un nombre à peu près égal d’hommes et de femmes, et comportaient beaucoup plus de célibataires.

Ces demandeurs d’asile venaient plus souvent de zones rurales situées hors de la péninsule de Jaffna : ils étaient issus du Vanni – une région de l’est –, et beaucoup avaient quitté Sri Lanka depuis assez longtemps, ayant séjourné en Inde, en Asie du sud-est ou dans d’autres pays d’Europe. Cela suggère l’établissement depuis le début des années quatre-vingt-dix de réseaux transnationaux favorisant un accroissement des demandeurs d’asile tamouls et le recours à des stratégies permettant à des familles et des cohortes (notamment des gens d’un même village) de se regrouper en Suisse. La majorité des nouveaux arrivants avaient moins de ressources et d’appuis sociaux que les précédents, et avaient souvent emprunté des sommes d’argent considérables pour faire le voyage.

Les jeunes hommes et femmes défendant leur droit à un statut de réfugié avaient en moyenne un niveau d'éducation inférieur à celui des "immigrés" tamouls, ils étaient moins nombreux à être propriétaires, et beaucoup étaient chômeurs avant de quitter Sri Lanka. Ce groupe de "demandeurs d'asile" avait connu la violence à Sri Lanka, beaucoup avaient perdu des proches dans le combat, un nombre significatif reconnaissaient être membres des LTTE et avaient vu le feu en première ligne. Les entretiens menés avec ces nouveaux arrivants dans les années quatre-vingt-dix ont révélé que certains anciens combattants avaient fui vers l'Europe avec une aide financière et matérielle des LTTE, sans doute pour les sortir du front et venir renforcer les bases des LTTE à l'étranger. Les demandes d'asile se fondaient principalement sur la crainte de persécutions de la part des militaires sri lankais. Toutefois, une importante minorité citait comme première motivation la peur de représailles ou la conscription forcée par les LTTE ou un autre groupe rebelle. En outre, ces nouveaux venus n'appartenaient plus à la classe moyenne vellala ou karaiyar. Ils étaient principalement issus d'autres castes originaires du Vanni et de l'est de Sri Lanka, y compris des musulmans parlant le tamoul.

Jusqu'alors, ces différences de statut et ces écarts socio-culturels militaient contre la formation d'une seule communauté tamoule en Suisse. Le chauvinisme de nombreux "immigrés" tamouls envers les "demandeurs d'asile", mais aussi envers les habitants des îles comme Punguditheevu, ne doit pas être ignoré. Pour les Tamouls plus établis de la classe moyenne, ces derniers arrivés – des hommes jeunes sans épouse ni mère, traînant en groupe aux coins des rues, priant dans de "pseudos" temples sous la direction de prêtres "amateurs" – menaçaient le capital de confiance qu'ils avaient accumulé auprès des Suisses et des autorités des cantons. Mais, plus généralement, les tentatives de recréer en Suisse une classe moyenne de Jaffna, polie et éduquée, étaient activement sapées par les LTTE comme trop libérales et pas assez radicales pour la cause.

Les "immigrés" craignaient en outre qu'avec l'accroissement de la population tamoule dans les années quatre-vingt-dix, les LTTE ne renforcent encore leur emprise sur la population générale, en offrant à des jeunes hommes déracinés une direction, un but et une adhésion à un groupe. Les Tamouls "immigrés" étaient quant à eux perçus en retrait de la vie publique depuis une vingtaine d'années, incertains de leur place et de leur avenir en Europe ; ils furent écartés des positions d'influence dans la communauté et se rallièrent souvent à la cause de l'Eelam, faute d'alternative.

Le chauvinisme de nombreux "immigrés" tamouls envers les "demandeurs d'asile", mais aussi envers les habitants des îles comme Punguditheevu, ne doit pas être ignoré.

Une communauté en formation

À présent que les combats ont pris fin et que l'Eelam en tant qu'État pleinement indépendant au sein de Sri Lanka n'est plus pour les Tamouls qu'un idéal impossible, l'influence contraignante des LTTE et de leur politique ethno-nationaliste radicale se relâche. Les diasporas majeures – Londres, Paris, Toronto et la Suisse – se différencient peu à peu à mesure que l'impact de la défaite reconfigure lentement les relations sociales. Ainsi, Goreau a observé des tensions sociales accrues chez les Tamouls de Paris, tandis qu'un leader âgé de la communauté de Londres les décrit plutôt *“dans l'attente qu'il se passe quelque chose de nouveau”*⁹⁾.

En l'absence de la forte présence idéologique des LTTE – ce que Fugelrud appelle “l'organisation centrale” de la diaspora tamoule⁽¹⁰⁾ – connectant des réseaux croisés de soutien, de collecte et de distribution d'argent et d'informations, la politique de la diaspora tamoule s'est montrée assez apathique et fragile. Les réseaux ne se laissent pas aisément transformer suivant un agenda politique post-LTTE. Les routes de

financement humanitaire sont fermées et il semble que les Tamouls d'Europe – Suisse comprise –, au lieu de financer la cause humanitaire en général, se concentrent à présent sur les besoins spécifiques de leurs proches à Sri Lanka. En outre, comme l'a noté Ranganathan, malgré la “démocratie” supposée d'Internet, les LTTE avait coutume de censurer, voire de faire taire les critiques désireux d'ex-

primer un autre point de vue sur différents sites, blogs et forums⁽¹¹⁾. La levée de ces restrictions a ouvert de nouveaux espaces virtuels à une pluralité de points de vue. Il reste qu'un débat politique sophistiqué et mature n'est pas encore à l'ordre du jour, et les débats sur les forums semblent surtout de nature sociale.

Nous assistons donc chez les Tamouls de Suisse à de nouvelles formes de mobilisation sociale et culturelle en réaction à une situation politique modifiée. Si ces mobilisations se répètent dans toute la diaspora, et si Sökefeld a raison⁽¹²⁾, nous devrions voir apparaître une communauté transnationale réimaginée et une nouvelle identité diasporique partagée dans les pays européens. S'il est trop tôt pour faire de telles prédictions, il est permis de penser que chez les Tamouls de Suisse, toute mobilisation entretiendra un rapport complexe avec l'ethnicité, la race et le transnationalisme. L'après-11 septembre a vu une forte poussée anti-islamique dans les agendas populistes d'extrême droite partout en Europe, culminant en Suisse avec

Les diasporas majeures – Londres, Paris, Toronto et la Suisse – se différencient peu à peu à mesure que l'impact de la défaite reconfigure lentement les relations sociales.

le référendum pour l'interdiction des minarets. Depuis les années quatre-vingt, les Tamouls ont été comparés favorablement avec les Kurdes turcs et les réfugiés de l'ancienne Yougoslavie, et le stéréotype du Tamoul conciliant et discret a bien résisté aux événements du 11 septembre.

Les limites à venir de la protection internationale

Le tableau politique est toutefois plus complexe. Les Tamouls constituant la plus vaste population immigrée en Suisse, ils sont l'objet d'une attention nouvelle depuis la fin de la guerre. Les États entretiennent un dialogue avec le gouvernement sri lankais pour commencer à réduire la population tamoule, à présent qu'ont disparu les dangers qui justifiaient la protection internationale. Ces mouvements bilatéraux ont leur importance à un moment où la coopération entre membres de l'Union européenne sur l'immigration et l'asile est au point mort, et où les accords de Schengen autorisant la libre circulation sont menacés. La Suisse, qui se sent vulnérable à ces nouveaux développements, a négocié un accord de réadmission avec Sri Lanka et s'efforce actuellement de le finaliser par de nouvelles discussions avec le gouvernement de Colombo sur la gestion des flux migratoires. Dans sa dernière déclaration de principe, la Suisse s'engage à encourager le retour volontaire des demandeurs d'asile, en traitant en priorité les demandeurs les plus récents, pour tenter de limiter le flux des nouveaux arrivants⁽¹³⁾. Il est probable que les autorités suisses mettront en œuvre avec le temps des programmes spéciaux de réintégration, en parallèle avec des efforts similaires des autorités locales à Sri Lanka, et comportant sans doute des primes au retour volontaire⁽¹⁴⁾.

La formation de la communauté tamoule en Suisse s'effectue donc dans ce contexte de levée du contrôle socio-culturel, économique et politique exercé jusqu'alors par les LTTE, suscitant un nouveau sentiment de confiance, surtout chez les mieux établis, dotés d'un statut de réfugié, qui ne seront pas concernés par les programmes d'aide au retour. Les divisions entre "immigrés" et "demandeurs d'asile", enracinées dans la caste et la classe, ont été partiellement érodées alors que la population tamoule cherche un terrain commun sur lequel s'unir plutôt que se diviser. Ce terrain commun peut se trouver dans l'espace physique des écoles et des temples tamouls où le contrôle, jusque-là aux mains d'une direction "officielle", est rendu à la scène personnelle et surtout aux femmes, au détriment des prêtres masculins⁽¹⁵⁾. À bien des égards, les valeurs identifiées comme le ciment de la communauté, si elles sont quelque peu conservatrices, ont aussi un fort caractère inclusif.

Cette solidarité sera toutefois mise à l'épreuve à mesure que les États d'Europe augmentent le taux de retours des demandeurs d'asile tamouls, suivant en cela les recommandations du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Celui-ci en effet constate une amélioration des droits humains à Sri Lanka, plaidant contre la nécessité d'une protection internationale continue⁽¹⁶⁾. Les arguments contre le retour concerneront fatalement l'implication passée avec les LTTE, à Sri Lanka comme dans la diaspora, ainsi que les arrestations et périodes de détention passées. Les "zones grises" entre ce qui constitue un engagement actif ou contraint dans les LTTE seront au cœur de la décision, et ces questions si sensibles pour cette communauté émergente post-asilaire risquent de fragiliser toute nouvelle cohésion retrouvée. ■

Traduit de l'anglais par Françoise Bouillot

Bibliographie

- Bandarage Asoka, *The Separatist Conflict in Sri Lanka: Terrorism, Ethnicity, Political Economy*, Londres, Routledge, 2009.
- Beardsley Kyle, McQuinn Brian, "Rebel groups as predatory organisations: the political effects of the 2004 tsunami in Indonesia and Sri Lanka", in *Journal of Conflict Resolution*, vol. 53, n° 4, 2009, pp. 624-645.
- Bundesamt für Migration (BFM), *Praxisanpassungen im Asylverfahren, Medienmitteilungen*, 26 janvier, Berne, 2011.
- Black Richard, Collyer Michael, Somerville Will, "Pay-to-go scheme and other noncoercive return programmes: Is scale possible?", in *Migration Policy Institute Report*, Washington, D.C, avril 2011.
- Fuglerud Øivind, *Life on the Outside: the Tamil Diaspora and Long-Distance Nationalism*, Londres, Pluto Press, 1999.
- Ganesh Kamala, McDowell Christopher, "Asylum diaspora: Tamils in Switzerland", in Reeves P. (dir.), *The Encyclopedia of the Sri Lankan Diaspora*, Singapour, éd. Didier Millet (à paraître).
- Gibney Matthew J., "A thousand little Guantanamo's: western states and measures to prevent the arrival of refugees", in Tunstall Kate E. (dir.), *Displacement, Asylum, Migration*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 139-169.
- International Crisis Group (ICG), "The Sri Lankan Tamil diaspora after the LTTE", in *Asia Report*, n° 186, Colombo / Bruxelles, février 2010.
- Levy Carl, "The European Union after 9/11: The demise of a liberal democratic asylum regime?", in *Government and Opposition*, vol. 40, n° 1, 2005, pp. 26-59.
- McDowell Christopher, *A Tamil Asylum Diaspora: Sri Lankan Migration, Politics and Change in Switzerland*, Oxford, Berghahn Books, 1996.
- McDowell Christopher, "An asylum diaspora: Tamils in Switzerland", in Ember Carol R., Ember Melvin, Skoggard Ian (dir.), *Encyclopedia of Diasporas Immigrant and Refugee Cultures Around the World*, Yale, Kluwer, 2005.
- Moret Joëlle, Denise Efonayi, Stants Fabienne, *Die Srilankische Diaspora in der Schweiz*, Bern-Wabern, Bundesamt für Migration (BFM), 2007.
- Nolin Catherine, *Transnational Ruptures: Gender and Forced Migration*, Londres, Ashgate, 2006.
- Ranganathan Maya, "Experiencing eelam.com: terror online", in *South Asian History and Culture*, vol. 1, n° 1, 2010, pp. 71-85.
- Sökefeld Martin, "Mobilising in transnational space: a social movement approach to the formation of diaspora", in *Global Networks*, vol. 6, n° 3, 2006, pp. 265-284.
- Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (UNHCR), "UNHCR eligibility guidelines for assessing the international protection needs of asylum-seekers from Sri Lanka", in HRC/EG/SLK/10/03, Genève, 2010.

Notes

1. International Crisis Group (ICG), "The Sri Lankan Tamil diaspora after the LTTE", in *Asia Report*, n° 186, Colombo / Bruxelles, février 2010.
2. Joëlle Moret, Efionayi Denise, Fabienne Stants, *Die Srilankische Diaspora in der Schweiz*, Bern-Wabern, Bundesamt für Migration (BFM), 2007.
3. Matthew J. Gibney, "A thousand little guantanos: western states and measures to prevent the arrival of refugees", in Tunstall Kate E. (dir.), *Displacement, Asylum, Migration*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 139-169.
4. Carl Levy, "The European Union after 9/11: The demise of a liberal democratic asylum regime?", in *Government and Opposition*, vol. 40, n° 1, 2005, pp. 26-59.
5. Kyle Beardsley, Brian McQuinn, "Rebel groups as predatory organisations: The political effects of the 2004 tsunami in Indonesia and Sri Lanka", in *Journal of Conflict Resolution*, vol. 53, n° 4, 2009, p. 633.
6. Christopher McDowell, *A Tamil Asylum Diaspora: Sri Lankan Migration, Politics and Change in Switzerland*, Oxford, Bergahn Books, 1996 ; Christopher McDowell, "An asylum diaspora: Tamils in Switzerland", in Carol R. Ember, Melvin Ember, Ian Skoggard (dir.), *Encyclopedia of Diasporas Immigrant and Refugee Cultures Around the World*, Yale, Kluwer, 2005, Part Two: Topics - Types of Diasporas.
7. Christopher McDowell, *A Tamil Asylum Diaspora: Sri Lankan Migration, Politics and Change in Switzerland*, *op. cit.*, pp. 136-139.
8. Catherine Nolin, *Transnational Ruptures: Gender and Forced Migration*, Londres, Ashgate, 2006.
9. Communication personnelle, mars 2011.
10. Øivind Fuglerud, *Life on the Outside: the Tamil Diaspora and Long-Distance Nationalism*, Londres, Pluto Press, 1999.
11. Maya Ranganathan, "Experiencing eelam.com: terror online", in *South Asian History and Culture*, vol. 1, n° 1, 2010, pp. 71-85.
12. Martin Sökefeld, "Mobilising in transnational space: a social movement approach to the formation of diaspora", in *Global Networks*, vol. 6, n° 3, 2006, p. 280.
13. Bundesamt für Migration (BFM), *Praxisanpassungen im Asylverfahren, Medienmitteilungen*, 26 janvier, Berne, 2011.
14. Richard Black, Michael Collyer, Will Somerville, "Pay-to-go scheme and other noncoercive return programmes: Is scale possible?", in *Migration Policy Institute Report*, Washington, D.C., avril 2011.
15. Kamala Ganesh, Christopher McDowell, "Asylum diaspora: Tamils in Switzerland", in Reeves P. (dir.), *The Encyclopedia of the Sri Lankan Diaspora*, Singapour, ed. Didier Millet (à paraître).
16. Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (UNCHR), "UNHCR eligibility guidelines for assessing the international protection needs of asylum-seekers from Sri Lanka", in HRC/EG/SLK/10/03, Genève, 2010.